



MAIRIE DE PARIGNY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal présidé par Monsieur BRUYERE Dominique, Maire, s'est réuni à la salle des fêtes.

Etaients Présents : BRUYERE Dominique, Maire, DURAY Annie, BRESCANCIN Louis, BRUYERE Thibault, BARBIER Jean Paul, BAUDIN Vincent, BASSET Sandrine, BERTOMIER Isabelle, FERNANDES-MARQUES Sandrine, MOTET Marie-Claude, RICARD Maria

Absent excusé : M DUTON Nicolas donne pouvoir à Mme BERTOMIER Isabelle.

M. JOLY Patrick donne pouvoir à Mme MOTET Marie-Claude

M. CHAIZE Edouard donne pouvoir à M. BRUYERE Dominique

Secrétaire de séance : Mme FERNANDES-MARQUES Sandrine

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 5 Février est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

▶ Démission de Mme Jérphine SUBTIL

- ▶ Par courrier de M. le Sous-Préfet de Roanne, la démission a été définitive au 6 janvier 2021. Cette démission porte à 14 sur 15 le nombre de conseillers au sein du conseil. Le Sous-Préfet prend acte de la modification du tableau du conseil municipal.

2 – DETR 2021 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DEMANDE DE SUBVENTION

DOSSIER : TRAVAUX D'ENROCHEMENT ET REALISATION TROTTOIRS

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 au titre « Aménagement des conditions de vie : Mise en valeur de l'entrée du Bourg par la création de trottoirs pour la sécurité des piétons qui longent la RD 45 pour se rendre à la rue des Ecoles » pour un montant de 4 962 € 00 HT.

DOSSIER : CIMETIERE

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 au titre « Aménagement des conditions de vie : bâtiment communal » concernant le projet d'aménagement du cimetière par la création d'un ossuaire, le déplacement de la croix et de la restructuration des concessions des curés et des sœurs pour un montant total de **33 548 00 HT**. Ces travaux pourront se réaliser que si la commune bénéficie de subventions.

En effet, la commune va engager la procédure de reprise de concessions d'un certain nombre de tombes à l'abandon. Il est nécessaire de prévoir dans le cimetière communal un ossuaire convenablement aménagé où les restes des personnes qui étaient inhumées dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon seront ré inhumés.

DOSSIER : CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE

La commune loue actuellement un bâtiment privé servant de local technique pour stocker tout le matériel des agents communaux du service technique. Le propriétaire du local a décidé de vendre son bien.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 au titre « Aménagement des conditions de vie : bâtiment communal » pour un montant total de travaux s'élevant à 120 000 € 00 HT.

Ces travaux pourront être réalisés en fonction des subventions obtenues.

3 – FIPDR 2021 – FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE RADICALISATION

Faisant suite à l'appel à projets pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR 2021) pour la sécurisation de l'ensemble des Etablissements Scolaires, la commune serait éligible à ce fonds « de sécurisation des établissements scolaires » et propose des travaux de mise en sécurité sur le site du groupe scolaire de Parigny regroupant une classe école maternelle et deux classes en primaire.

Le Conseil Municipal **décide de solliciter** une subvention de 80 % sur le montant des travaux de 38 850 € HT au titre de la sécurisation périmétrique anti-intrusion pour le groupe scolaire de Parigny. **Les travaux** pourront se réaliser que si la commune bénéficie d'aides financières de 80 %.

4 – PLAN DE RELANCE – TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Par courrier de Mme BOUCHE, inspectrice de l'EN circonscription Roanne Est, du 1^{er} février 2021, un dossier intitulé « Plan de relance « Transformation numérique de l'enseignement » » peut être déposé avant le 31 mars prochain. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Après concertation avec l'école, il souhaite doter la classe de CM d'un VNI.

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de subvention « Transformation numérique de l'enseignement 2021 » auprès du Rectorat, afin de pouvoir bénéficier d'un taux de subvention de 70%.

5 – PLAN DE SECURITE DES PONTS DEMANDE DE SUBVENTION

Par circulaire préfectorale, la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministre chargé des transports ont annoncé le 15 décembre 2020 le dispositif du plan France relance d'aide spécifique aux petites communes pour recenser leurs ponts et évaluer leur bon état de fonctionnement au regard des impératifs de sécurité. La commission patrimoine du 30 janvier 2021 propose de déposer un dossier de subvention pour la réfection du pont de la Goutte Orinay.

Le conseil valide le dépôt d'un dossier de subvention au titre du plan de sécurité des ponts.

6 – TELETRANSMISSION DES DIU – DECISIONS INDIVIDUELLES D'URBANISME

A partir du 1 janvier 2022, en vertu des dispositions combinées des articles L.423-3 du code de l'urbanisme et L. 112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, toutes les communes seront concernées par l'obligation de recevoir les demandes d'urbanisme par voie dématérialisée.

A ce jour, la commune adhère au service Oxalis avec Roannais Agglomération, mais doit adresser un exemplaire papier à la Sous-Préfecture de Roanne. Afin de supprimer le coût du papier/copie, il conviendrait de dématérialiser les DIU, par l'application ACTES.

Une convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, par l'application ACTES, est à signer entre la commune et Mme la Préfète de la Loire. Cette convention nous engage à une dématérialisation complète de nos actes afin de tirer un réel avantage de nos transmissions en préfecture.

Le Conseil Municipal,

- Approuve la convention à passer entre le Département et la Commune
- Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

La commune doit envisager l'extension du réseau électrique (BTS) rue des écoles suite à la délivrance des permis de construire sur ce secteur.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Extension réseau BTS rue des Ecoles » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,**
- **Approuve le montant des travaux (7 810 €) et la participation prévisionnelle de la commune soit 4 631 € 33, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,**
- **Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,**
- **Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 annuités**

INFORMATIONS GENERALES :

▶ URBANISME :

- ▶ Par courrier du 2 février 2021, la DDT rappelle que la mission accessibilité de la DDT Loire, arrive au terme de sa disponibilité du fait que la loi n'a pas prévu de mise à disposition des services de l'Etat.
- ▶ De ce fait, l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation de travaux et aménagements sur les établissements recevant du public (ERP) doit être pris en charge par la commune à compter de ce jour.
- ▶ L'instruction des dossiers ERP est une charge importante, qui se rajoute aux tâches en cours et qui est très complexe.
- ▶ Le service ADS de Roannais Agglomération va proposer leurs services à compter du 1^{er} avril 2021.

▶ COMMISSION INTERCOMMUNALES :

▶ [COMMISSION CLECT \(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées\) :](#)

L'assemblée prend acte du détail des attributions de compensations définitives que la commune perçoit par an de Roannais Agglomération. Le montant total s'élève à 199 948 €.

Sont inclus :

- Les ressources fiscales transférées (TP)
- Les transferts : mission locale, SDIS, Association Les P'tits Marcassins (petite enfance), RAM (Relais d'Assistants Maternels), eaux pluviales, enseignement artistique,
- Le Retour de la compétence voirie.

▶ [PACTE DE GOUVERNANCE :](#)

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de :

- Fixer les règles de fonctionnement du président pendant la durée du mandat,
- Favoriser la participation du plus grand nombre d'élus : la participation effective aux réunions intercommunales (réunion quand, pourquoi, dans quel but...)
- Expliciter le rôle de chaque instance dans le processus décisionnel : chaque réunion doit être utile.
- Les élus réunis, le 10 février, en 3 groupes ont pu faire part de leurs critiques existantes et des ajustements souhaités.

▶ **COMMISSION COMMUNALES :**

▶ **COMMISSION CONTACT**

- ▶ Nomination contact ARS
 - Pollen : Louis Brescancin
 - Moustiques : Louis Brescancin
- ▶ Article commun'info Roannais mag :
 - Un article a été diffusé sur le Bourg, et un autre sera publié prochainement sur l'école (enseignement, logistique.)
- ▶ Matériel électoral :
 - Inventaire du matériel électoral pour 2 bureaux de vote : prêt.

QUESTIONS DIVERSES :

▶ **PROCHAINE REUNION :**

- ▶ Conseil Municipal : Samedi 10 avril 2021 à 8 h 30

La séance est levée à 20 h 50.